

## SUIVI DES ÉVALUATIONS

### L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET DE SAINT-ÉTIENNE

Créée en 1969, alors que s'amorce déjà le déclin de l'activité traditionnelle du bassin stéphanois, l'Université Jean Monnet (UJM) est l'une des quatre universités de l'Académie de Lyon. Elle relève de la région Rhône-Alpes qui inclut, outre les trois universités lyonnaises, le site universitaire de Grenoble et l'Université de Savoie, réunies au sein de la Conférence universitaire Rhône-Alpes (CURA) ; elle représente près de 9% des effectifs de l'enseignement supérieur universitaire de la région (145 000 étudiants environ, chiffres DES 2002-2003). Elle se situe par ailleurs dans le voisinage des universités de Clermont-Ferrand qui accueillent quelque 27 000 étudiants.

Ce contexte de vive concurrence s'ajoute à l'histoire locale pour expliquer en particulier le recrutement majoritairement monodépartemental de l'université : en 2003-2004, 72,4% des étudiants sont originaires de la Loire contre 7,2% pour la Haute-Loire et 5,9% pour le Rhône. 8,4% sont de nationalité étrangère.

L'UJM est une université pluridisciplinaire de taille moyenne - environ 13 000 étudiants - qui exerce son activité sur deux pôles : le pôle de Saint-Étienne, encore éclaté entre 12 sites différents lors de la visite du CNÉ en 2001-2002, et le pôle de Roanne.

Dans son rapport 2003, le CNÉ soulignait une culture facultaire marquée et il recommandait de développer une politique d'établissement plus affirmée. Il préconisait notamment de veiller à la poursuite des restructurations permettant de réduire la dispersion des sites, peu propice au développement d'un sentiment d'appartenance, et de stimuler la participation des étudiants à la vie de l'université. En termes de stratégie, il retenait les axes suivants :

- rendre plus lisibles et mieux valoriser les pôles de compétences de l'université tant dans le domaine de la recherche que dans celui de l'enseignement, en s'appuyant sur l'évaluation de ses formations ou de ses laboratoires ;
- renforcer les coopérations avec les universités ou établissements environnants ;
- adapter l'offre de formation aux besoins locaux, notamment en développant les filières professionnelles de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ainsi que la formation continue et la pratique de la validation des acquis de l'expérience ;
- contribuer au développement économique et social de la région, grâce à son potentiel de recherche.

Enfin, au regard de l'évolution préoccupante des effectifs, le CNÉ recommandait également de mener une réflexion partagée avec les élus locaux sur l'avenir du Centre universitaire de Roanne (CUR).

Le suivi de l'évaluation mené en juin 2004 permet de dresser un bilan comparatif entre les observations et recommandations formulées par le CNÉ dans son rapport 2003 d'une part, les choix retenus par l'UJM et leur intégration dans le projet et le contrat d'établissement 2003-2006 d'autre part. La démarche de suivi a été grandement facilitée par la qualité des documents fournis par l'université et des entretiens menés entre la délégation du CNÉ<sup>1</sup> et l'équipe de direction le 7 juin 2004. Ces entretiens ont été l'occasion pour l'université d'affirmer que certaines recommandations avaient déjà trouvé des éléments de réponse avant même la publication du rapport et que de nombreuses suggestions sont prises en compte dans les projets en cours ou mis en perspective dans le contrat.

Le rapport de suivi a été examiné en séance plénière du Comité le 2 décembre 2004 et soumis au président de l'UJM le 21 décembre 2004.

### LE GOUVERNEMENT

En cohérence avec les recommandations du CNÉ, le renforcement de la cohésion de l'établissement figure parmi les axes stratégiques du projet de l'UJM et trouve sa traduction dans différentes actions par ailleurs soutenues dans le projet d'établissement 2003-2006.

#### Le fonctionnement des conseils

##### Le Conseil d'administration

Alors qu'il reconnaissait le rôle important du Conseil d'administration comme lieu de débat et de "recherche d'un consensus permettant à l'institution de fonctionner", le CNÉ relevait la désaffection des étudiants et des personnalités extérieures envers des réunions jugées trop longues ; il suggérait une meilleure articulation entre les travaux du CA et ceux, préparatoires aux décisions du CA, du Conseil scientifique (CS) et du Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU).

Différentes actions ont été depuis engagées : publication à la rentrée du calendrier des 6 à 7 réunions annuelles du CA, recherche d'un arbitrage plus efficace entre durée des séances, richesse des informations échangées et débats, convocation avec heure de clôture et préparation en amont de l'ordre du jour des séances du CEVU. Un équilibre semble avoir été trouvé au CA pour éviter la reprise des débats qui se sont déjà tenus au CEVU ou au CS tout en préservant les explications nécessaires pour éclairer les décisions du Conseil. Pour autant, l'assiduité des étudiants et des personnalités extérieures demeure insuffisante.

##### Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique en charge de la distribution du BQR et des arbitrages concernant l'attribution de crédits par les collectivités voit ses prérogatives confrontées aux propositions de l'école doctorale pluridisciplinaire, commune à l'UJM, l'école des Mines et l'ENISE, pour la répartition des allocations de recherche notamment.

Si l'école doctorale multi-établissement ne peut en aucun cas décider de la politique scientifique de l'université, elle est amenée en revanche à prendre en compte les orientations scientifiques arrêtées par le CS dans le cadre du contrat quadriennal. La redéfinition, en cours, des procédures de sélection des thèmes et d'attribution des allocations de recherche devrait limiter les problèmes d'articulation entre les deux instances, en cas de divergence entre les membres de l'école doctorale.

##### Le Conseil des études et de la vie universitaire

Le CNÉ notait en 2003 la faible implication du CEVU dans les problèmes de la vie étudiante, plutôt traités par la Commission sociale de la vie étudiante. La désignation d'un Vice-Président étudiant et la mise en place de la Conférence des élus étudiants devraient induire une évolution des pratiques, et l'implication du CEVU être confortée par les modifications des statuts, envisagée en conséquence.

---

<sup>1</sup> La délégation du CNÉ comprenait Annie Cheminat, professeur, ancienne vice-présidente de l'Université Louis Pasteur-Strasbourg I et ancien recteur de l'Académie de Nantes, consultante au CNÉ, et Gilles Bertrand, professeur, ancien président de l'Université de Bourgogne, président du CNÉ.

## LES PARTENARIATS

L'Université Jean Monnet anime au plan local un ensemble de partenariats indispensables à la structuration de la recherche et de la formation, et à la promotion du site stéphanois. Elle est aussi partie prenante et affirme sa volonté de conforter son implication dans le Pôle universitaire de Saint-Étienne (PUSE) afin de développer la coopération entre les différents établissements d'enseignement supérieur du site. La réactivation du PUSE passe par l'identification des secteurs de coopération susceptibles d'inciter à des rapprochements plus étroits.

Malgré l'appui des instances régionales pour favoriser ces rapprochements, et en dépit de réelles collaborations "de terrain", on relève la réserve des deux écoles d'ingénieurs - ENISE et École des mines - vis-à-vis d'un engagement plus institutionnel.

La mise en place d'une collaboration constructive avec l'ENISE, recommandée par le CNÉ, n'a pu se concrétiser jusque-là que par l'intégration de l'école - qui appartient par ailleurs au réseau des ENI - dans l'école doctorale, qui associe aussi l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (ENSME) à l'UJM.

Plus largement, l'UJM se retrouve pleinement dans le projet porté par la CURA et constitue avec ses autres membres l'un des acteurs de la dynamique régionale. L'UJM constate néanmoins qu'aujourd'hui la logique de site mobilise les énergies au détriment d'une politique de réseau plus ouverte et que la problématique des universités pluridisciplinaires "en proximité" diffère de celle des universités à dominante disciplinaire. Dans ce contexte, l'UJM met l'accent sur une mise en réseau avec l'Université de Savoie dont les préoccupations rejoignent les siennes quant à leur positionnement respectif vis-à-vis des pôles de Grenoble et de Lyon.

Les coopérations inter-établissements prennent la forme de cohabitations de diplômés, de labellisations d'équipes mixtes de recherche et d'une mutualisation de différents dispositifs techniques. La restructuration récente de l'offre de formation a notamment permis à la CURA de rationaliser la carte des licences professionnelles. En revanche, la mise en place du schéma LMD a fait l'objet d'une forte mobilisation interne aux établissements et semble avoir privilégié une politique de site plus qu'une approche régionale.

Enfin, l'UJM met en perspective sa participation au réseau des universités du Massif central, associant les universités de Clermont-Ferrand et de Limoges.

## LES RELATIONS INTERNATIONALES

Fidèle à une démarche déterminée d'auto-évaluation et à la volonté politique de faire de l'ouverture internationale un axe fort de son développement, l'UJM s'est engagée dans un bilan quantitatif et qualitatif de son activité en la matière. Il en ressort que plus de 95% des quelque 200 conventions recensées à l'université se traduisent par des relations et des échanges actifs, contrairement à la situation constatée par le CNÉ en 2001-2002.

Alors que celui-ci pointait aussi la faible mobilité des étudiants stéphanois et la modestie du nombre des étudiants étrangers accueillis à l'UJM dans le cadre d'échanges, on enregistre aujourd'hui une amélioration sensible du dispositif d'accueil en sein du Service commun des relations internationales (SCRI) et l'adaptation de certaines formations à ce public spécifique, dans le cadre d'EDUFRANCE notamment. Pour autant, le nombre des étudiants étrangers "en mobilité" a peu évolué depuis 1999 et oscille entre 80 et 100.

En revanche, la mobilité internationale des étudiants de l'UJM marque une progression, surtout due à l'essor des accords bilatéraux ; 224 étudiants étaient concernés en 2002-2003 dont près de la moitié dans le cadre d'ERASMUS. Cette tendance est plus significative encore si l'on y ajoute les étudiants ayant effectué un stage à l'étranger puisque, dans ce cas, on dénombre 299 étudiants contre 207 en 1999-2000 (+45%).

Pour accroître son attractivité vis-à-vis des étudiants étrangers, l'UJM mise sur :

- son intégration dans des réseaux et sur la création de trois masters européens s'appuyant sur ses pôles d'excellence (optique/vision, sport et santé, développement et territoire) ;
- un renforcement sélectif de ses partenariats ;
- le développement concerté d'opérations à l'échelle de l'établissement et, plus largement, à l'échelle locale ou régionale ;
- l'accueil et l'accompagnement des étudiants étrangers : tutorat et suivi individualisé, formation linguistique dans le cadre du Centre international de langues et civilisation (CILEC) ;
- l'amélioration des conditions d'hébergement, en partenariat avec le CLOUS en particulier.

L'université s'est par ailleurs engagée dans une politique qui permet à certains étudiants d'acquérir un double diplôme. Il s'agit essentiellement de formations délivrées dans les IUT et de partenariats avec des Fachhochschule allemandes ou des établissements du Royaume-Uni. Enfin, en 2003-2004, l'UJM a mis en place pour 13 étudiants une licence en Sciences et Technologies sur un site étranger, à l'Université centrale de Quito.

Le bilan effectué en janvier permet de recenser en 2003 une cinquantaine d'actions internationales, pluridisciplinaires, multi-composantes ou co-financées dans le domaine de la recherche. Ce bilan qui, de l'avis même de l'université, mérite d'être affiné, fait apparaître notamment la participation à une dizaine de programmes européens et le soutien de 8 projets dans le cadre du programme MIRA (Mobilité internationale Rhône-Alpes). Ces échanges se traduisent en particulier par 21 inscriptions à un doctorat en co-tutelle entre 1999 et 2003, et par l'accueil d'une vingtaine de professeurs invités en moyenne chaque année.

### LA GESTION AU SERVICE D'UNE POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT PLUS AFFIRMÉE

#### *L'élaboration d'outils de pilotage*

L'UJM a fait de l'auto-évaluation un élément fort de sa stratégie, en lançant en 2001 la démarche OPUS (Outils de pilotage de l'Université de Saint-Étienne). Engagée avec la collecte d'indicateurs extraits des logiciels de gestion nationaux appliqués à l'ensemble des composantes de l'établissement, cette démarche a, dans une première étape, permis le partage de l'information et une prise de conscience collective. Elle trouve aujourd'hui son prolongement dans la mise en place d'outils de pilotage plus élaborés pour les différents secteurs de son activité.

#### *La gestion des ressources humaines : une politique volontariste à l'échelle de l'université*

En s'appuyant sur les données quantitatives dont elle s'est dotée, l'UJM met en perspective une politique qui devrait lui permettre la mise en cohérence des demandes de création d'emplois ou des redéploiements avec ses priorités scientifiques ainsi qu'une meilleure gestion prévisionnelle des emplois.

#### *Les enseignants-chercheurs*

En 2001-2002, l'UJM dispose de 715 emplois d'enseignant dont 56% d'enseignant-chercheur, 18% d'enseignant hospitalo-universitaire et 22% d'enseignant de statut second degré. 24% de ces emplois sont affectés dans les deux IUT. La situation a légèrement évolué depuis et l'on enregistre entre les rentrées 2002 et 2003 la création de 7 emplois d'enseignant-chercheur et 5 emplois d'hospitalo-universitaire supplémentaires, portant à 727 le nombre global des emplois d'enseignant.

La politique de redéploiement a trouvé un début de concrétisation avec des changements de section pour des emplois d'enseignant-chercheur au sein d'une même composante. On dénombre ainsi 9 redéploiements internes en 2001 et 2002, et 15 en 2003.

Par ailleurs l'exploitation du logiciel de gestion GEISHA devrait permettre à l'établissement de mieux suivre et maîtriser les dépenses d'heures complémentaires, et d'avoir une approche plus précise des échanges de services entre composantes, notamment avec les IUT.

### Les personnels IATOS

L'UJM fait état d'un sous-encadrement en personnel IATOS d'autant plus crucial que ses activités sont réparties sur de nombreux sites.

En 2001-2002, elle disposait de 339 emplois IATOS dont 45% de personnels administratifs. Ce potentiel a été porté à 352 en 2002 (+3,8% ; source DES) au bénéfice des personnels techniques et, à la rentrée 2003, l'université fait état de 362 emplois, auxquels il faut ajouter les personnels de bibliothèque (35) et de santé (3). À ces personnels sur emploi d'État s'ajoutent plus d'une centaine d'emplois précaires - CES, CEC ou emplois jeunes - rémunérés sur ressources propres, sans qu'il ait apparemment été possible jusque-là de desserrer la contrainte que cette situation fait peser sur le budget de l'université.

Cette situation tendue rend difficile la politique de redéploiement ou de mobilité des personnels que préconisait le CNÉ. L'élaboration de fiches fonctions, la mise en place d'entretiens d'évaluation et bilans de compétences devraient permettre en 2004-2005 de mieux définir les profils en matière de recrutement, de procéder à des requalifications d'emplois et de favoriser la mobilité. Deux redéploiements en 2003 et 2004, et trois redéploiements internes aux équipes de recherche de la faculté de Médecine marquent la volonté de l'université de poursuivre dans cette voie. Pour autant, ces chiffres ne traduisent encore aucune évolution significative par rapport à ceux enregistrés en 2001.

Enfin, alors que le CNÉ regrettait un bilan difficilement exploitable en matière de formation des personnels, l'université annonce pour 2004 un bilan plus explicite et pour 2005 la mise en place d'un logiciel de traitement automatique des données. La réalisation d'un bilan social devrait également permettre de mieux évaluer l'articulation entre la politique des emplois et les axes forts du développement de l'université.

### La gestion du patrimoine

Éclatée sur 13 sites en 2001, l'UJM déploie aujourd'hui ses activités sur le site de Roanne et sur 7 sites stéphanois. Les regroupements, restructurations ou constructions de ses locaux sont actés au sein du CPER 2000-2006 et dans les programmes CARA et INCA de la Région Rhône-Alpes. À Saint-Étienne, les projets en cours de réalisation doivent rapidement réduire à quatre le nombre des campus : le site Carnot, lié au domaine de l'optique et de la vision ; le site de la Métare, qui concentrera les disciplines scientifiques et technologiques ainsi que, à terme, les STAPS ; le site Tréfilerie-Chevreuil qui, outre les sciences humaines et sociales, accueillera un certain nombre de structures telles que la Maison de l'université et des étudiants ou la structure d'accueil unique dédiée aux relations internationales, regroupant les services administratifs et le Centre international de langues et civilisation ; le site Bellevue où sont concentrées les disciplines médicales, à proximité du CHU. À plus longue échéance, dans le cadre du prochain CPER, la faculté de Médecine devrait cependant être transférée sur le site de l'Hôpital Nord.

### UNE MEILLEURE INTÉGRATION DE L'IUT DE SAINT-ÉTIENNE

C'est à travers les dispositifs de modernisation de la gestion que le fonctionnement de l'IUT de Saint-Étienne, jugé très indépendant, voire autarcique, par le CNÉ, s'est rapproché de celui de l'université. On constate aujourd'hui que, sur différents volets de son activité, une meilleure articulation se met en place

- avec le service universitaire de formation continue, pour une présentation commune de l'offre de formation continue et pour la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- dans le domaine de la GRH, pour le recrutement des enseignants-chercheurs en cohérence avec la politique scientifique de l'université, pour leur promotion ainsi que pour la gestion des personnels IATOS, avec la mise en place de l'ARTT notamment ;
- avec l'utilisation partagée au sein de l'établissement des logiciels de gestion de la scolarité (APOGÉE), des personnels (HARPÈGE) et des heures complémentaires (GEISHA) ;
- dans le domaine de la documentation, avec l'intégration du fonds documentaire de l'IUT dans le catalogue du SCD ;
- dans le cadre de la restructuration LMD de l'offre de formation.

La création de licences professionnelles est en particulier l'occasion de développer des collaborations avec les autres composantes de l'université : six projets associent l'IUT à l'ISEAG, à la faculté de Médecine ou à la faculté des Sciences.

## LA FORMATION

### *Les effectifs étudiants*

Les étudiants de l'UJM se partagent entre le pôle de Saint-Étienne et celui de Roanne. Entre 1996 et 2001, les effets conjugués de la baisse démographique, de la diminution du nombre des bacheliers et de la concurrence avec les BTS et les CPGE ont conduit à une baisse des effectifs de l'ordre de 15% et, en 2001-2002, l'université comptait 12 775 étudiants dont 6,6% à Roanne. On enregistre cependant une hausse de 4% entre les rentrées 2002 et 2003, avec plus de 13 200 inscrits en 2003-2004. Ces effectifs se partagent entre filières universitaires (77,8%), IUT (18,8%, en légère baisse) et école d'ingénieurs (3,4%).

Grâce aux efforts entrepris, on observe une inversion de la tendance à la baisse dans les filières scientifiques - faculté des Sciences et ISTASE - dont les effectifs sont passés de 1 550 en 2001-2002 à 1 678 en 2003-2004. L'offre de formation a été enrichie et diversifiée, et la communication scientifique, technique et industrielle a été développée, en ciblant plus particulièrement les publics lycéens.

Comme dans bien d'autres sites, le recrutement dans les départements secondaires des IUT reste déséquilibré par rapport à d'autres secteurs. L'université mise sur la création de licences professionnelles, telle celle de Mécanique ouverte à Roanne et à Saint-Étienne, pour conforter leur attractivité.

### *L'offre de formation*

Comme l'ensemble des universités françaises, l'UJM s'est engagée dans la restructuration de ses formations selon le dispositif LMD, dont la mise en œuvre s'est réalisée dès la rentrée 2003.

L'offre de formation se décline désormais en 6 domaines : "Arts, Lettres et Langues", "Sciences humaines et sociales", "Droit", "Économie et gestion", "Sciences et Technologies" et "Biologie, Sport et Santé". À la rentrée 2004, on dénombre : 23 mentions de masters, 14 mentions de masters recherche qui couvrent 28 spécialités, et 11 mentions de masters professionnels qui débouchent au total sur 21 spécialités.

Il s'ajoute à ces diplômes 21 spécialités relevant de 11 licences professionnelles, 3 diplômes d'ingénieur, un IUP, 9 DUT et un DNTS et l'ensemble des formations qui conduisent aux diplômes de médecine.

L'UJM est par ailleurs impliquée dans les préparations aux concours de l'enseignement secondaire : 10 CAPES, le CAPEPS en partenariat avec l'IUFM, et 7 concours d'agrégation. Elle dispose d'un centre de préparation aux concours administratifs, à l'entrée au Centre de formation à la préparation au métier d'avocat et à l'École nationale de la magistrature.

Hors études médicales, le décompte des inscrits dans les filières professionnelles de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en 2003-2004 fait état de 1 350 étudiants dont 450 élèves ingénieurs, contre 1 224 répertoriés en 2001-2002 par le CNÉ. Le nombre des étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles de médecine est passé de 1 240 à près de 1 400. Parallèlement, les effectifs des IUT se maintiennent aux alentours de 2 500 étudiants, avec une légère tendance à la baisse.

Bien qu'il soit difficile de comparer l'offre de formation professionnelle en 2001-2002 et celle qui est actuellement proposée suite aux restructurations décrites ci-dessus, l'évolution intervenue depuis montre à l'évidence le souci de l'UJM de développer ses filières professionnelles, y compris par apprentissage et en formation continue, avec la mise en place à la rentrée 2004 d'une cinquantaine de spécialités de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle contre une trentaine à la rentrée 2001. Cette politique, déjà amorcée dans le cadre du précédent contrat quadriennal, se prolonge dans le projet 2003-2006 où l'université s'engage à mettre à profit la nouvelle organisation LMD pour rationaliser son offre tout en préservant la diversité.

### *Les formations à faibles effectifs*

Les restructurations déjà évoquées ne permettent pas d'apprécier avec rigueur l'évolution des formations dont le CNÉ pointait dans son rapport la faiblesse des effectifs et s'interrogeait sur la pertinence du maintien. Par ailleurs, l'esprit même de cette restructuration, qui encourage la mise en commun d'unités d'enseignement pour la construction de

parcours de formation, conduit à aborder la question différemment, et il est trop tôt pour évaluer la façon dont, à terme, cette démarche sera respectée. Pour autant, on observe encore à la rentrée 2004 l'existence d'un certain nombre de formations où le nombre des inscrits n'excède pas 10 étudiants ou même se réduit à quelques unités, en DEA mais aussi dans certaines licences comme celles de Lettres classiques ou d'Allemand, dans différents masters et dans des préparations aux concours de l'enseignement secondaire, telles que l'agrégation d'Italien, de Lettres modernes ou de Géographie.

Malgré les coûts induits - en cours d'évaluation pour chaque diplôme -, l'UJM n'envisage pas de fermetures dont certaines reviendraient à faire disparaître des secteurs disciplinaires. Néanmoins, avec un seul inscrit, la préparation au CAPES d'Allemand a été suspendue en 2003-2004. En concertation avec les directeurs de composante concernés, elle privilégie une politique de mutualisation avec des établissements partenaires, pour sauvegarder les filières ou enseignements les plus fragiles.

### *Le site de Roanne : le devenir du Centre universitaire roannais*

Le site de Roanne dispose d'un IUT regroupant 4 départements - Génie industriel et Maintenance, Gestion des entreprises et administrations, Organisation et Génie de la production, Techniques de commercialisation - et 3 licences professionnelles. Les effectifs globaux de l'IUT se sont maintenus entre les rentrées 2001 et 2003 avec, en 2003, 613 inscrits dont 559 en DUT (91%).

Le Centre universitaire roannais (CUR), qui rassemble les filières universitaires hors IUT, a vu en revanche ses effectifs diminuer et passer de 217 étudiants en 2001-2002 à 173 en 2003-2004. Cette érosion, déjà constatée par le CNÉ lors de sa précédente expertise, avait conduit à poser la question de la pérennité de cette structure.

De l'avis même de l'université, "l'électrochoc" provoqué par la remise en question d'une politique voulue dans les années 70 par les élus locaux, a suscité une réflexion partagée des différents partenaires. La recherche de cohérence entre les acteurs de l'enseignement supérieur à Roanne - CUR et IUT pour l'UJM, universités lyonnaises et instances académiques - a conduit à de nouvelles propositions, conformes aux préoccupations des collectivités, de maintien des filières universitaires à Roanne. Ainsi, l'UJM a inscrit dans son projet :

- le maintien de la filière AES au niveau licence, débouchant localement sur la préparation aux concours administratifs, susceptibles d'accueillir également des étudiants sortant du département GEA de l'IUT ;
- l'évolution de l'IUP "Sciences de gestion, option Management des entreprises" vers un recrutement au niveau L1 suivi de deux années de formation aux niveaux L2 et L3 ;
- le maintien des niveaux L1 et L2 de la licence de Sciences et Techniques, conçus comme une préparation intégrée aux concours d'entrée à l'ISTASE. La délivrance d'un diplôme d'université nommé "certificat préparatoire polytechnique aux écoles d'ingénieurs du réseau R2A" vise également à faciliter l'accès aux grandes écoles, en particulier celles du réseau Rhône-Alpes-Auvergne (R2A).

Ce dispositif, intéressant, fait l'objet de partenariats avec les lycées roannais et reçoit le soutien du "Grand Roanne". Il devra être évalué régulièrement afin d'en apprécier, sur la durée, la pertinence et les résultats au regard des objectifs quantitatifs qui ont été fixés.

### *L'évaluation des formations*

L'UJM dispose de documents bien faits qui traduisent le souci de suivre le devenir de ses étudiants, tant en matière de taux de réussite que de poursuite d'études et d'insertion professionnelle. Au-delà de l'intérêt qu'elles représentent en matière de pilotage, ces informations constituent des outils de communication performants que l'université entend développer en partenariat avec l'OURIP, et utiliser pour une présentation interactive des formations universitaires et de leurs débouchés, à destination des lycéens en particulier.

### Les taux de réussite

Relevé à l'issue de la session d'examens 2002, le pourcentage de diplômés par rapport au nombre des inscrits administratifs indique pour chaque diplôme les valeurs moyennes suivantes : 72% en DEUG (par rapport aux inscrits en 2<sup>e</sup> année), 91% en DUT, 72% sur l'ensemble licences/maîtrises, 64% en DEA et 88% en DESS. Les résultats les plus discriminants en fonction des disciplines sont enregistrés en 1<sup>ère</sup> année de DEUG. Le taux de passage en 2<sup>e</sup> année se situe entre 30 et 40% pour les DEUG de Droit, AES, Histoire, Géographie, MIAS et certaines filières de Lettres et Langues ; il est de 45% pour les STAPS et peut atteindre des valeurs de l'ordre de 60% en DEUG SM, SVT ou LEA. Il est en moyenne de 75% et 80% pour le passage en 2<sup>e</sup> année d'IUT, dans les IUT de Roanne et Saint-Étienne respectivement.

On note enfin qu'en médecine, 22% des inscrits en PCEM1 ont été admis au concours d'entrée en 2<sup>e</sup> année.

Le suivi mené sur la cohorte des bacheliers de 1998 montre que, en moyenne, 32% ont obtenu le DEUG en 2 ans, 49% en 2 ans et plus. Ces résultats sont à rapprocher de ceux obtenus au niveau national en 2001 (source DEP), qui montrent que, selon les disciplines, entre 40 et 60% des bacheliers inscrits en DEUG ont obtenu le diplôme en 2 ans, entre 63 et 79% en 2 ou 3 ans, à l'exception du droit (34 et 55 % respectivement). La comparaison conduit à s'interroger sur les origines d'un tel écart : difficultés d'adaptation des étudiants entrant en première année ou politique très sélective ?

### L'évaluation des enseignements

Alors que l'obligation s'en fait plus pressante au plan réglementaire, et après des tentatives laissées jusque-là à l'initiative de chaque composante, l'évaluation des enseignements figure dans le projet d'établissement parmi les actions visant à rénover les pratiques pédagogiques. Une commission "Évaluation", travaillant en lien avec le CEVU, a été mise en place en 2004. Elle est chargée d'élaborer un dispositif de référence pour l'ensemble de l'établissement et de sensibiliser les enseignants à la pratique de l'évaluation, qui devra être effective dans toutes les formations à échéance du contrat.

### La mise en place d'aides personnalisées et l'évolution des pratiques pédagogiques

Afin de lutter contre l'échec au cours de la première année d'inscription à l'université que soulignent les résultats rappelés ci-dessus, l'UJM prolonge le tutorat mis en place dans son précédent contrat et l'élargit à d'autres publics : pour faciliter l'intégration des étudiants étrangers, le suivi des adultes en reprise d'études ou l'adaptation des sportifs de haut-niveau et pour mieux accompagner les étudiants handicapés.

L'intégration généralisée des TICE dans les pratiques pédagogiques des enseignants et le développement des dispositifs d'auto-formation figurent également parmi les axes de développement de l'université.

Dans certaines composantes, notamment la faculté de Droit, un tuteur enseignant-chercheur est désigné pour chaque étudiant de master ; d'une façon générale, la mise en place du LMD a permis de progresser dans le fonctionnement des équipes pédagogiques.

### Les composantes de l'université

Au-delà d'une approche transversale, le CNÉ relatait dans son rapport 2003 un certain nombre de constats plus spécifiques à certaines composantes à propos desquels les observations suivantes ont été faites en 2004 :

- le *numerus clausus* pour les études de médecine est passé de 67 à 94, auquel s'ajoutent 10 places pour l'odontologie et 12 places pour les études de sage-femme. La création récente de 5 emplois d'hospitalo-universitaire n'a cependant pas permis d'améliorer l'encadrement des étudiants du secteur Santé, parmi les plus faibles au plan national. Cette situation a notamment incité à l'introduction massive des TICE en PCEM1.

L'élargissement des relations entre la faculté de Médecine et les autres composantes de l'université facilite la réorientation des étudiants ayant échoué au concours. La collaboration avec l'École des mines a conduit à la mise en place du Centre d'ingénierie de la santé dont les formations pluridisciplinaires d'ingénieur médecin relèvent de trois thématiques principales : Biomatériaux et Mécanique, Imagerie et Statistiques, Organisation et Gestion. Un master de recherche, mention "Biophotonique" associe également la faculté des Sciences ;



- les formations relevant des STAPS ont été restructurées avec la suppression de la licence généraliste, la mise en place de deux des trois spécialités préconisées par le CNÉ : Éducation et Motricité, Entraînement sportif. Des poursuites d'études en master sont possibles à Saint-Étienne ou à Lyon ; une convention a été signée avec l'Université Louis Lumière. Un master professionnel en "Ergonomie et Ingénierie du sport" a été créé.

Le sous-encadrement en enseignants et la dissémination des installations sportives, signalée par ailleurs, restent un lourd handicap pour le fonctionnement de ce secteur disciplinaire, malgré l'amélioration générée par l'affectation de postes d'IATOS ;

- l'ISEAG-IAE, créé en 2000, offre un éventail de formations à caractère pluridisciplinaire dans le domaine du management (IUP), des sciences économiques, de l'AES, de la comptabilité et des finances, dont le CNÉ pointait la multiplicité et le risque d'une perte de lisibilité de l'ensemble. L'université fait observer que la structure a permis le développement de synergies qui trouvent aujourd'hui leur traduction dans le cadre LMD, et que la variété des parcours vise à répondre à la spécificité des métiers auxquels conduisent ces formations, et à améliorer le taux d'insertion professionnelle des diplômés. Des rapprochements ont par ailleurs été opérés avec les IUT pour la mise en place de licences professionnelles ;
- conformément aux recommandations du CNÉ, la filière Sociologie est désormais complète et débouche sur un master recherche et deux spécialités professionnelles de la mention "Médiations et Construction des identités collectives". Depuis la rentrée 2003, il est possible aux doctorants de sociologie de s'inscrire dans l'école doctorale de site ;
- le service commun multimédia (C2M), dont le CNÉ préconisait la clarification des missions et de l'articulation avec les structures préexistant à l'université, semble avoir trouvé sa place dans l'ensemble des dispositifs dédiés aux multimédia, informatique et audiovisuel. La récente réforme des statuts positionne le C2M, service commun de l'université, en tant que service technique à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire, qui coordonne les différentes structures spécifiques aux composantes ou aux services, veille à la mutualisation des équipements et accompagne les modalités d'acquisition de matériels, dans le cadre d'un marché commun. Le service, piloté par un directeur assisté d'un comité stratégique réunissant 14 membres représentatifs des différents domaines d'application de la politique de l'UJM en matière d'informatique et de multimédia, est constitué de 5 départements.

Le C2M inclut en particulier le Centre des langues pour tous (CLPT) et en assure la gestion technique. Un groupe de travail s'emploie actuellement à élaborer une nouvelle organisation de l'enseignement des langues aux non-spécialistes et la mise en place du CLES en fin de licence.

## LA FORMATION CONTINUE

Dans son rapport 2003, le CNÉ soulignait la complexité de l'organisation de la formation continue, impliquant "huit structures différentes de dimension, de mission et d'organisation différentes". Force est de constater qu'en 2004, les évolutions suggérées par le Comité pour clarifier les axes d'une politique d'établissement en la matière tardent à se mettre en place, malgré les perspectives tracées dans le projet et dans le contrat 2003-2006.

Le Service universitaire de formation continue (SUFC) constitue néanmoins la structure la plus importante de l'UJM dans ce domaine, réalisant plus de 50% de l'activité. Cependant, ce service s'affiche encore aujourd'hui comme "n'étant pas un service commun" mais plutôt une instance où se coordonnent les actions qui lui sont propres et celles des composantes engagées dans la formation continue, certaines d'entre elles fonctionnant par ailleurs en parfaite autarcie.

Ce positionnement n'a pas permis au CNÉ d'obtenir les indicateurs quantitatifs les plus élémentaires permettant d'évaluer l'activité de formation continue sur l'ensemble de l'université, et le rang de 6<sup>e</sup> au plan national en termes de chiffre d'affaires aurait gagné à être étayé par quelques chiffres plus précis. L'absence même de données explicites dans les documents statistiques fournis par l'université - à l'exception du nombre des inscrits en formation continue diplômant, de 409 en 2003-2004 - montre le chemin qu'il reste à parcourir pour convaincre la communauté universitaire de l'intérêt d'accroître la lisibilité d'une activité porteuse d'avenir et de mieux organiser les coopérations, sans pour autant anéantir les initiatives qui ont contribué à son développement.

En cohérence avec les préconisations du CNÉ, l'UJM inscrit dans son projet l'évolution des missions du SUFC, renforcé dans son rôle de service commun, recentré sur des activités d'ingénierie de formation et sur le développement de pratiques innovantes, laissant aux composantes la responsabilité pédagogique des actions. La politique d'établissement met l'accent sur le développement de l'enseignement à distance, le développement et la modularisation des diplômes offerts à la formation continue, sur l'accompagnement personnalisé des adultes en reprise d'études et sur l'extension de la démarche qualité, déjà présente dans certaines composantes.

Ces missions étant définies, de nouveaux statuts devraient permettre de revoir le rôle des instances de pilotage : un conseil de gestion représentatif, prolongeant l'actuel conseil du SUFC, et un conseil de perfectionnement, ouvert aux partenaires de l'université. La mise en place d'une réelle comptabilité analytique paraît l'outil indispensable sur lequel pourrait s'appuyer une approche politique globale de la formation continue à l'UJM.

Au-delà de ces remarques, il convient de signaler le travail remarquable qui a été conduit en matière de validation des acquis de l'expérience (VAE) : mise en place d'un dispositif central d'accueil et de traitement des dossiers, désignation d'un correspondant VAE dans chaque composante depuis 2002, élaboration d'une charte de la VAE, organisation d'un tutorat administratif et pédagogique, développement de partenariats avec les autres instances de VAE locales et avec les milieux professionnels. Ce dispositif permet à l'UJM de se classer au premier rang au plan régional en 2003.

### LA VIE ÉTUDIANTE

#### *La participation des étudiants à la vie de l'université*

Déjà observé à propos de leur assiduité aux conseils de l'université, le faible engagement des étudiants dans la vie de l'établissement trouvait aussi sa traduction dans le taux relativement modeste de participation aux élections. À l'occasion des élections de décembre 2003, un plan de communication plus ambitieux qu'auparavant a permis une amélioration de 4 points, amenant l'UJM à un résultat comparable à la moyenne nationale (12%).

La mise en place d'une conférence des élus étudiants, une meilleure communication, le renforcement des liens avec les associations étudiantes et, plus ponctuellement, l'organisation d'une "fête de la citoyenneté" figurent parmi les actions, réalisées ou en cours, dont l'université attend une participation accrue des étudiants. La désignation d'un vice-président étudiant et la modification des statuts en conséquence devraient induire dès la rentrée 2004 une évolution des comportements.

Ignorée jusque-là, l'UJM inscrit dans ses pratiques la valorisation des actions citoyennes par leur prise en compte dans les diplômes, sous contrôle du CEVU et en cohérence avec le dispositif LMD.

#### *Les commissions de site*

Dans son rapport 2003, le CNÉ reconnaissait les bonnes relations de l'UJM avec le CROUS et le soutien des collectivités locales à la vie étudiante, en dépit de l'absence ou du fonctionnement défaillant des commissions de site, espaces d'échange institutionnels entre les différents partenaires. Selon l'université, la rénovation du site Pierre Mendès France, qui comporte un espace de vie étudiante, devrait être l'occasion de réactiver la commission de site de Roanne, mise en place en 2000. Par ailleurs, l'UJM souligne le partenariat constructif avec la Ville de Saint-Étienne bien que celui-ci n'ait pas été formalisé jusque-là par une démarche contractuelle. Le soutien apporté à la vie étudiante par la Ville, à travers la fédération des étudiants stéphanois en particulier, s'inscrit dans ce contexte et la mise en place d'une telle commission sur ce site ne semble pas à l'ordre du jour.

#### *Les services aux étudiants*

##### *Les activités sportives*

En cohérence avec les recommandations du CNÉ, l'UJM a engagé un certain nombre d'actions qui témoignent de sa volonté de soutenir et de faciliter la pratique sportive de ses étudiants :

- l'élaboration d'une charte des sportifs de haut niveau bénéficiant désormais d'un statut et d'un accueil spécifique ainsi que d'un tutorat d'accompagnement, en cours de mise en place ;
- l'intégration de la pratique sportive dans les cursus universitaires, sous la forme d'une unité d'enseignement optionnelle ;
- le renforcement des partenariats au sein du Pôle universitaire de Saint-Étienne, dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec la Région ;
- l'abondement du financement du SUAPS dans le cadre du contrat quadriennal.

Le CNÉ déplorait l'éclatement des sites et le sous-équipement, qui rendaient difficile la pratique sportive d'un pourcentage d'étudiants atteignant 43% des inscrits. Le projet de construction d'une halle des sports à proximité du site de Tréfilerie, programmée de longue date dans le cadre d'U 2000, devrait enfin se concrétiser. Parallèlement, l'implantation de nouveaux équipements sportifs est envisagée sur le site de la Métare, qui devrait à terme accueillir les STAPS. En attendant, la dissémination des installations sportives, pour le SUAPS comme pour les STAPS, demeure une réelle contrainte.

Le rapprochement des deux associations sportives, celle de l'université et celle des STAPS, n'a pas abouti, en dépit des recommandations du Comité. Enfin, avec des arguments tout à fait recevables, l'UJM n'a pas donné suite à la suggestion de fonder en une structure unique le SUAPS et les STAPS, tout en reconnaissant la nécessité d'une bonne collaboration entre les deux structures.

#### La Médecine préventive universitaire (MPU)

L'arrivée d'un nouveau directeur à la rentrée universitaire 2004 doit permettre de doter la MPU d'un conseil de service et de réactiver le débat sur les questions de santé dans les instances délibératives de l'université, ainsi que le préconisait le CNÉ.

Le développement d'un tutorat spécifique aux étudiants handicapés s'inscrit dans la politique plus générale de l'UJM d'instaurer l'accompagnement personnalisé de différents publics en situation particulière.

La construction de la Maison de l'étudiant sur le site de Tréfilerie, prévue pour fin 2006, devrait permettre de donner plus d'ampleur aux actions déjà offertes en matière de prévention médicale et d'assistance sociale.

#### L'action culturelle

L'action culturelle à l'UJM s'appuie déjà sur deux axes : l'incitation à la fréquentation des manifestations culturelles avec le "carnet culture" et les "kiosques" dont l'action a été renforcée, et le soutien à la production étudiante. Un nouvel axe se met en place : il vise à soutenir le développement d'ateliers de pratique artistique.

Le service culturel annoncé dans le précédent contrat d'établissement ne semble plus à l'ordre du jour dans l'actuel contrat malgré les recommandations du CNÉ, et le Service culturel et d'action sociale (SCAS) reste l'un des acteurs désignés de la politique de l'UJM pour la production d'événements et l'intensification de l'action culturelle telle qu'elle est affirmée par l'université dans son projet 2003-2006.

### LA RECHERCHE

#### L'école doctorale

L'école doctorale est une école de site qui, en 2000-2001, réunissait l'UJM et l'École de mines (ENSMSE) et disposait de 24 DEA dont 20 cohabilités.

En 2004, elle associe également l'ENISE. La restructuration de l'offre de formation à l'occasion du passage au schéma LMD a conduit à l'habilitation de 14 mentions de masters "recherche" couvrant 30 spécialités : 10 spécialités relevant de 8 mentions différentes sont désormais délivrées sous le seul sceau de l'UJM ; il faut y ajouter 3 spécialités habilitées à l'UJM et faisant l'objet de conventions avec respectivement les universités de Clermont-Ferrand II (1) et de Savoie (2) ; les 17 autres spécialités font l'objet de cohabilitations ou de conventions avec différents établissements. Sur le site, on note 5 cohabilitations entre l'UJM et l'ENSMSE dont l'une en convention avec l'ENISE et une autre en convention avec les universités de Savoie, de Grenoble I et II et l'ENS de Lyon. Par ailleurs 4 autres spécialités associent l'UJM, l'ENSMSE et l'Université de Lyon I et, par convention, l'Université de Clermont-Ferrand I. Les partenariats les plus nombreux concernent les universités de la région Rhône-Alpes ou du Massif central, plus exceptionnellement des universités plus éloignées telles les universités de Bourgogne, de Franche-Comté ou de Strasbourg.

Ainsi la mention "Exercice, sport, santé, handicap" réunit l'UJM et les universités de Clermont I et II, de Franche-Comté, d'Orléans et de Strasbourg au sein de 5 spécialités ; pour la spécialité "Français langue étrangère et Sciences du langage", l'UJM est cohabilitée avec l'Université de Bourgogne. L'UJM est l'université pilote de l'ensemble de ces spécialités, à deux exceptions près : la mention Mathématiques, spécialité "Mathématiques fondamentales" cohabilitée avec l'Université de Lyon I et la mention Sciences de la terre, spécialité "Magmas et volcans" avec l'Université de Clermont-Ferrand II.

Selon les données de l'université, l'école doctorale comptait 671 inscrits en 2003, effectif en constante augmentation depuis la rentrée 2000 (536 inscrits). Il faut noter que ce chiffre intègre 429 doctorants dont environ 40% en lettres, sciences humaines et sociales et 60% en sciences et technologies, 14 habilitations à diriger des recherches, et 228 inscrits en DEA ou master recherche. 10 thèses en cotutelle et 7 thèses sous contrat CIFRE ont débuté en 2003. 59 thèses dont 36 à l'UJM ont été soutenues au sein de l'école doctorale, chiffre en légère régression par rapport à 2000-2001 où, sur les 68 thèses soutenues, 41 relevaient de l'UJM. Le rapport entre l'effectif des inscrits en doctorat et le nombre annuel de soutenances permet de penser que la durée moyenne des thèses est trop longue et/ou qu'il y a un nombre significatif d'abandons.

### *Les équipes d'accueil dans le contrat 2003-2006*

La stricte comparaison de l'existant en 2000-2001 et des équipes de recherche labellisées en 2004 fait apparaître une évolution, faite de restructuration et de la reconnaissance de nouvelles structures. On compte 8 UMR CNRS, 2 EMI, 18 EA, 1 ERT et 3 PPF. Parmi les UMR CNRS, 3 sont spécifiques à l'UJM, qui pilote en outre 2 UMR communes à plusieurs établissements. L'UJM se voit ainsi dotée d'une UMR supplémentaire, le Laboratoire de rhéologie des matières plastiques (LRMP), de deux nouvelles EA, les "Centre de recherche en histoire" et "Institut des études régionales et du patrimoine", et se trouve intégrée à la structure fédérative "des polyméristes lyonnais" avec les universités de Lyon I et de Savoie et l'INSA de Lyon.

Les équipes de recherche se répartissent entre les différents secteurs disciplinaires avec 2 EA en mathématiques (DS 1), 1 UMR et 1 PPF en chimie (DS 4), 1 UMR en sciences de la terre (DS3) en commun avec l'Université de Clermont II, 2 EMI, 4 EA et 1 PPF en sciences de la vie (DS 5), 3 UMR, 5 EA et 1 PPF en sciences humaines (DS 6), 2 UMR, 2 EA et 1 ERT en sciences sociales (DS 7), 1 UMR et 4 EA en sciences et technologies de l'information et de la communication (DS 9) ainsi qu'1 EA dans le domaine du végétal (DS 10).

Le soutien des EPST aux unités mixtes se traduit par un chercheur INSERM dans l'une des EMI, 18 chercheurs et 13 ITA du CNRS répartis sur les 5 UMR pilotées par l'UJM, celles-ci intégrant par ailleurs 121 enseignants-chercheurs et 15 IATOS.

Différentes mentions de masters, recherche et professionnels, ont été créés en relation avec les compétences identifiées dans chaque secteur disciplinaire.

### *Les pôles de compétences*

La structuration de la recherche en 2004 prolonge le constat fait par le CNÉ sur l'année 2001-2002. Dans le cadre du contrat 2003-2006, l'université s'engage à conforter trois grands pôles de compétences s'inscrivant dans une démarche de partenariat avec les milieux économiques pour développer valorisation et transfert de technologie, à mettre en cohérence son potentiel de recherche et son dispositif de formation, et à définir au plus près le profil de recrutement de ses enseignants-chercheurs en fonction de ses priorités scientifiques. D'une façon très générale, on constate la place importante qui est accordée au travail en réseau, impliquant majoritairement des partenaires proches, établissements de la région Rhône-Alpes ou universités du Massif central.

#### *Le pôle "Optique et Vision"*

Ce pôle, qui apparaît comme le mieux structuré, associe la faculté des Sciences, l'ISTASE et des entreprises, disposant ensemble d'une plate-forme technologique. Le regroupement sur le site Carnot-Giat des laboratoires concernés (1 UMR et 2 EA), de l'ISTASE et des filières universitaires impliquées dont un master comportant 4 spécialités, auquel s'ajoute une antenne de l'Institut d'optique théorique et appliquée (IOTA) d'Orsay installée sur ce site depuis 2003, confortera à terme la visibilité nationale d'un ensemble dont le CNÉ regrettait cependant la faiblesse des collaborations avec le monde industriel. Aujourd'hui, deux *start-up* en cours de développement dans le cadre de l'incubateur CREALYS, trois brevets déposés par l'université et de nombreux contrats et prestations ainsi que plus de 250 contrats de formation en alternance témoignent de la volonté de développer ces collaborations.

#### *Le pôle "Sport et Santé"*

Le GIP "Exercice" créé en 1984, a permis l'émergence d'un pôle dans le domaine "Exercice, sport et santé" qui a su, en s'appuyant sur la faculté de Médecine, dont les STAPS, susciter des développements industriels dans le domaine des technologies médicales. Le GIP est arrivé à son terme depuis fin 2003 et le projet de création du pôle "Sport et santé" est en cours. L'activité du GIP, pour ce qui concerne l'UJM, a été transférée à la faculté de Médecine, au Laboratoire de biologie du tissu osseux (LBTO - EMI INSERM), au Laboratoire de physiologie et de physiopathologie de l'exercice et handicap

(LPPEH - EA), et au SAIC pour ce qui est de la valorisation. Deux mentions de master s'appuient sur les compétences du pôle : la mention "Exercice, sport, santé, handicap" et la mention "Biophotonique de la cellule et des systèmes intégrés" qui associe l'UJM, l'ENSME, l'Université Lyon I et, en convention, celle de Clermont-Ferrand I.

Par ailleurs, la mise en place d'un PPF pour l'acquisition - en cours - d'un microscope confocal, associe la faculté de Médecine et le pôle "Optique et Vision".

Enfin, le transfert de la faculté de Médecine, considéré comme une priorité du prochain CPER, fait l'objet d'un travail préparatoire, en liaison avec le projet de création d'un centre d'ingénierie de la santé ; une réflexion préalable sur le devenir du site de Bellevue ainsi libéré est engagée.

### **Le pôle "Développement territorial"**

Ce projet de pôle, déjà mis en perspective sur la période contractuelle 1999-2003, n'avait pas été concrétisé en 2002, lors de la visite du CNÉ. Celui-ci recommandait à l'UJM de s'inscrire d'urgence dans une démarche de réseau avec les sites de Lyon et de Grenoble pour officialiser son positionnement dans le cadre de cette thématique.

Le projet reste d'actualité dans le cadre du contrat 2003-2006. Il s'agit de conforter la mise en synergie des équipes labellisées qui ont développé des compétences en matière de redéfinition des territoires, de développement durable, d'environnement... au niveau régional, dans un contexte européen. L'UJM allie pragmatisme et ambition pour fédérer un ensemble de centres de recherche de l'établissement dans le domaine des sciences sociales et des sciences économiques et de gestion. Ainsi la labellisation d'une ERT "Ingénierie territoriale" et, par fusion de trois équipes préexistantes, d'une EA - l'Institut des études régionales et du patrimoine - paraît prometteuse pour la relance du processus de développement du pôle. En droit, le Centre d'études et de recherche sur l'administration publique de Saint-Étienne (CERAPSE - EA) se développe de façon dynamique, ce qui a permis de lui adosser le master recherche, spécialité "Droit public et politique des territoires".

### **La valorisation de la recherche**

L'existence d'un bureau de la recherche et de la valorisation, d'un chargé de mission et d'une commission "valorisation", la structuration de la gestion des contrats de recherche et l'implication dans l'incubateur CREALYS témoignent de la volonté, déjà présente dans le précédent contrat, de développer des actions de valorisation et d'adapter son activité aux besoins de l'économie.

L'UJM a récemment créé un SAIC qui prend en charge les missions classiques d'information sur le potentiel de recherche des laboratoires et d'aide au montage de projets. Le recrutement d'un chargé d'affaires, la mise en place d'actions de sensibilisation des chercheurs aux actions de valorisation, le renforcement de la logistique en matière juridique, l'élaboration d'une charte de la valorisation sont annoncés dans le cadre du présent contrat afin de développer le transfert de technologie et d'accroître les ressources contractuelles.

L'évaluation que fait l'UJM de son activité de valorisation montre que le nombre total d'opérations réalisées a diminué d'environ 150 en 1999 à 94 en 2002 avant d'effectuer un bond à 285 en 2003. Le montant de ces opérations a parallèlement augmenté de 500 000 € environ à 1 185 000 € dont près de 90% dans le cadre de contrats. On peut s'étonner cependant que seulement la moitié des opérations aient été gérées dans le cadre du SAIC. On constate par ailleurs l'accroissement du nombre de partenaires au niveau international.

### **Le pilotage de la recherche**

Au-delà de la politique contractuelle avec l'État ou avec ses différents partenaires, l'UJM s'emploie en interne à mettre en place des dispositifs de soutien et d'évaluation de la recherche. On relève en particulier :

- l'utilisation du BQR sous la responsabilité du Conseil scientifique (CS) pour soutenir en priorité les projets communs et structurants ;
- les modalités de publication des postes d'enseignant-chercheur, créés ou vacants, pour lesquels le CS s'attache à définir le profil et l'équipe de rattachement afin de renforcer les thématiques prioritaires ;
- la généralisation de la pratique de la fiche d'activité scientifique annuelle pour tous les enseignants-chercheurs ;
- l'élaboration d'une batterie d'indicateurs pertinents pour suivre tout au long du contrat l'activité des laboratoires.

Un *visiting committee* a été mis en place et une visite a eu lieu en juin 2001. Aucun rapport n'ayant pu être obtenu pour sanctionner cette visite malgré de multiples relances de la part de l'université, il a de fait, disparu.

## CONCLUSION

Ce large panorama permet aujourd'hui au CNÉ de constater que bon nombre de ses recommandations ont été prises en compte dans les différents volets de l'activité de l'UJM, bien que sa précédente évaluation se soit tenue alors que son projet 2003-2006 était déjà en cours d'élaboration et que le rapport n'ait été publié que quelques mois avant la signature du contrat actuellement en cours.

En relation avec les axes stratégiques de développement retenus dans ce rapport, on relève en particulier :

- la poursuite de la politique scientifique qui a permis de structurer et de renforcer les pôles de compétences existants, "Optique et Vision" et "Sport et Santé" et de faire émerger un troisième pôle structurant dans le domaine des sciences humaines et sociales, "Développement territorial", ce que concrétise la labellisation de 2 EA et d'une ERT ;
- l'effort d'articulation de ces compétences avec les formations dispensées dans les différentes composantes, en particulier les formations d'ingénieurs (ISTASE) et les masters ;
- le développement des formations à finalité professionnelle au niveau L et M, la création de licences et masters professionnels, restructurés dans le cadre du schéma LMD, s'ajoutant aux DUT, IUP et aux filières d'ingénieurs déjà ouverts ; le soutien à la professionnalisation des étudiants dans le cadre des UEP (unités d'expérience professionnelle) intégrées aux cursus, ou du PACT (programme d'accompagnement des thèses) pour les doctorants ;
- la politique d'ouverture qui voit se développer de nombreux partenariats et actions en réseau : au plan local, notamment avec l'École des mines, et au plan régional avec les universités de la région Rhône-Alpes et du Massif central, dans le cadre de cohabitations des masters et de la reconnaissance d'équipes mixtes de recherche ;
- l'importance accordée au développement des relations internationales qui élargit le cadre des collaborations, au niveau européen en particulier. L'UJM fait de cet axe de développement l'une des priorités de son contrat 2003-2006, tant dans le domaine de la recherche que de celui de la formation ;
- l'essor significatif de la politique de valorisation et d'ouverture à l'environnement socio-économique, accompagné par un ensemble de dispositifs d'aide aux différents partenaires concernés, qui se traduit par une augmentation significative du nombre des contrats et prestations, et du chiffre d'affaires lié au transfert de technologie ;
- la politique patrimoniale, sur laquelle insistait le CNÉ, afin que l'extrême dispersion des sites de l'université puisse être réduite et que les restructurations mises en perspective dans le CPER soient aussi rapidement que possible concrétisées. On constate aujourd'hui que beaucoup de projets restent encore sous forme de promesse.

Sur quelques points, les dispositions prises en relation avec les recommandations du CNÉ ont eu un impact plus faible :

- malgré les efforts de l'université, la participation des étudiants à la vie de l'université, notamment aux réunions de conseils, demeure modeste. On peut cependant attendre quelques effets de la mise en place récente de la conférence des élus étudiants et de la désignation d'un vice-président étudiant ;
- l'existence d'un certain nombre de formations à très faibles effectifs reste d'actualité, bien que la restructuration des cursus soit de nature à ramener la problématique au niveau des UE plus qu'au niveau des parcours. L'UJM assume leur maintien en faisant valoir que la fermeture de ces filières équivaldrait à faire disparaître certaines spécialités disciplinaires.

Sur trois points, le CNÉ constate les marges de progrès significatives qui restent à parcourir :

### *L'organisation de la formation continue*

Malgré les orientations inscrites dans le projet et dans le contrat d'établissement concernant en particulier les missions du Service universitaire de formation continue et le renforcement de son rôle de service commun, la présentation qui a été faite de la situation actuelle ne traduit pas une évolution significative depuis trois ans en

matière d'organisation, et, arguant de bons résultats enregistrés en faisant la somme des activités proposées au sein de l'établissement, le pragmatisme semble jusque-là l'emporter sur la volonté politique de mieux articuler l'activité des différentes structures entre elles et avec celles du SUFC, tel que le recommandait le CNÉ.

Dans ce contexte que l'absence du bilan souhaité par le Comité et annoncé par l'université n'a pas contribué à éclairer, on note de grandes orientations telles que le développement des formations diplômantes et de l'enseignement à distance, le renforcement de la formation continue qualifiante, notamment en langues, l'accompagnement personnalisé des adultes en reprise d'études.

En revanche, il convient de souligner la qualité du travail effectué pour la mise en place d'une démarche coordonnée en matière de VAE pour l'ensemble des composantes (*cf. supra*).

### **Le rapprochement avec l'ENISE**

Malgré la volonté affirmée par l'UJM, le développement d'une collaboration plus étroite avec l'ENISE, recommandée par le CNÉ, n'a pu se concrétiser jusque-là que par l'intégration de l'école dans l'école doctorale du site, qui associe par ailleurs l'UJM et l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (ENSME), et par une convention avec l'université dans le cadre de l'habilitation d'un master.

### **Le site de Roanne**

La question des filières à faibles effectifs, évoquée plus haut de façon générale, a été posée par le CNÉ dans le contexte plus particulier du Centre universitaire de Roanne (CUR), frappé par une décroissance régulière des effectifs, qui conduisait en 2003 à s'interroger sur sa pérennité. La réflexion suscitée par les observations du CNÉ a néanmoins conduit l'UJM à maintenir la plupart des filières proposées au sein du CUR, notamment pour répondre à la demande des collectivités locales.

L'effort pour inverser la tendance alarmante pointée par le CNÉ a porté sur des restructurations de l'offre existante, dans le cadre du LMD, et mis l'accent sur des perspectives de poursuites d'études clairement identifiées et valorisantes, notamment dans les écoles d'ingénieurs de la région Rhône-Alpes. La situation ainsi créée, trop récemment pour en évaluer la pertinence et l'efficacité, devra faire l'objet d'un suivi régulier, au risque pour l'UJM de se retrouver à terme devant des difficultés identiques à celles dénoncées par le CNÉ en 2003. On peut regretter que la piste de collaborations renforcées avec les autres universités présentes sur le site de Roanne n'ait pas été plus largement explorée.

Pour conclure, le CNÉ constate avec intérêt la mise en place d'une politique d'auto-évaluation dont il a pu apprécier la pertinence à travers les documents actuellement disponibles. L'UJM s'est engagée dans une politique de bilans et de suivi de sa politique qui s'appuie sur la démarche OPUS appliquée ou applicable à terme aux différents volets de son activité, notamment à la gestion des ressources humaines, et sur les travaux d'un observatoire qui, avec le SCUJO, assure le suivi du devenir des étudiants de l'université. On note les perspectives, inscrites au contrat 2003-2006, d'évaluation généralisée des formations et des enseignements, qui jusque-là a tardé à se concrétiser malgré quelques tentatives et en dépit des obligations réglementaires. Dans le même registre, l'UJM annonce son souci de s'inscrire dans une démarche « qualité » dont elle entend faire bénéficier l'ensemble de la communauté universitaire. Ce souci de qualité se traduit en particulier dans le domaine de la formation par la mise en place de dispositifs d'accompagnement des étudiants les plus fragiles, et dans le domaine de la GRH.

Qu'elles aient été suivies comme c'est le cas de la majorité d'entre elles, avec des degrés de réalisation plus ou moins avancés, les recommandations du CNÉ ont peu ou prou été prises en considération pour provoquer la réflexion en interne et éclairer les choix retenus par l'UJM.

Il est satisfaisant de constater que le contrat quadriennal de développement de l'université signé le 19 décembre 2003 prend en compte l'essentiel de ces orientations, les conforte et les prolonge sur la période 2003-2006, permettant ainsi de consolider les acquis du précédent contrat et d'affiner des stratégies qui n'ont pas encore donné leur pleine mesure. Le présent bilan des orientations et des axes de développement de l'université depuis l'évaluation menée en 2001-2002 en apporte la preuve et témoigne de la cohérence de l'ensemble des démarches qui accompagnent la mise en œuvre du projet d'établissement.



LE PRÉSIDENT

Saint Etienne le 11 février 2005

## UNIVERSITE JEAN MONNET

### Réponse au rapport de suivi de l'évaluation de l'établissement

Le rapport d'évaluation de l'Université Jean Monnet a été publié dans le courant de l'année 2003 et a porté sur l'année 2001. Le présent rapport de suivi de l'évaluation résulte d'un bilan comparatif réalisé en juin 2004 durant la première phase de mise en œuvre du contrat quadriennal avec l'Etat pour la période 2003 – 2006.

Comme le souligne globalement le comité, l'Université Jean Monnet s'est fortement appuyée pour l'élaboration de son projet d'établissement 2003 – 2006 sur les analyses et recommandations formulées lors de l'évaluation initiale de l'établissement. Le rapport de suivi réalisé en 2004 constate donc logiquement que de nombreuses opérations ont été engagées dans ce cadre et contribuent ainsi à une progression significative de la qualité de nos activités et un développement de l'ensemble de l'établissement. L'Université Jean Monnet partage ainsi globalement les avis et conclusions de ce rapport de suivi.

Une précision doit toutefois être apportée en ce qui concerne l'activité de valorisation de la recherche pour laquelle le comité indique qu'une partie des opérations de valorisation est gérée en dehors du cadre du SAIC. Ce constat résulte du fait que l'indicateur produit par l'université englobe des opérations subventionnées notamment par les collectivités et qui n'ont pas un caractère industriel et/ou commercial.

Il convient également de rappeler que l'écart au niveau des taux de réussite constaté pour la filière du droit s'explique par une stratégie de « refuge » dans cette filière pour certains étudiants en situation d'attente et n'ayant pas de véritable projet de formation dans cette filière.

L'ensemble de l'équipe de direction a apprécié le caractère très constructif des différentes étapes de ce processus d'évaluation et la pertinence des recommandations formulées par le comité.



R. FOUQUET

34, rue Francis Baulier - 42023 Saint-Etienne Cedex 2 - Tél. 04 77 42 17 04 - Télécopie 04 77 42 17 97 et 04 77 42 17 99  
Adresse électronique : [president@univ-st-etienne.fr](mailto:president@univ-st-etienne.fr)

Les publications du CNÉ sont consultables sur le site Internet du Comité  
<http://www.cne-evaluation.fr>

Directeur de la publication : Michel Levasseur / Rédaction : Annie Cheminat  
Réalisation PAO : Delphine Lecointre / Édition-diffusion : Francine Sarrazin